

## Compte-rendu de la réunion du Conseil de Gestion de l'École de Droit

Lundi 10 juillet 2017 à 17 heures – Salle des Actes

**Présents** : M. ANDRIEUX – M. ARNAUD - Mme BAUDOIN - Mme BERTRAND –Mme CAIRE- Mme CHAMBON – Mme DELPIT - M. FRANCOIS – Mme JACQUEMET-GAUCHE- M. LE POMMELEC – Mme MARLIAC- M. NICOLAE-- Mme ROCHE.

**Présents à titre de membres invités** : Mme BRINGUIER – Mme LACROIX.

**Excusés ayant donné procuration** : M. CHARILLON- Mme D'INTRONE- M. LAURENT-BONNE - M.PERRIER – M. PIERRU- M. TERRISSE.

**Présidence de la séance** : Madame le Doyen Christine BERTRAND.

La séance est ouverte à 17 h, Salle des Actes.

1 – Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 13 juin 2017.

**Approbation à l'unanimité.**

2 – Diplômes d'université

Madame le Doyen donne la parole à M. François pour présenter le DU Droit du travail et dialogue social dont il est l'un des co-directeurs. Monsieur François explique le souhait des directeurs de séparer la partie relative au droit du travail de celle relative au dialogue social. Les cours ont été rationalisés afin d'éviter des redites et le volume horaire a été réduit à 100 heures.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen présente ensuite le DU médiation. Elle rappelle que celui-ci n'a pas ouvert en 2016-2018, faute d'atteindre l'équilibre financier. La thématique étant importante, une maquette refondue et allégée (160 heures) grâce à la suppression du module médiation scolaire est proposée au Conseil.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame le Doyen donne la parole à Monsieur Andrieux pour présenter le projet de DU GRC. Monsieur Andrieux, après avoir brièvement présenté son parcours aux membres du Conseil, explique que le DU répond à un besoin du marché en raison de l'accroissement des contraintes réglementaires qu'il s'agisse de soft law ou de hard law. Les entreprises ont créé de nouvelles fonctions autour de la gestion des risques et la compliance. Le DU abordera les domaines réglementaires qui créent le risque, les méthodologies de gestion et de prévention des risques, l'approche par domaine (sur certains domaines identifiés) et la stratégie à adopter

par l'entreprise. Le public visé est composé aussi bien d'étudiants que de professionnels. L'équipe pédagogique est composée de professionnels représentatifs des différentes matières.

Madame le Doyen précise que la maquette comporte 40 heures d'enseignement. Monsieur Arnaud demande des précisions sur le conseil de perfectionnement, précisions qui lui sont apportées par Madame le Doyen.

Le tarif proposé au Conseil est de 900€, avec un tarif exonéré à 600€.

Monsieur Nicolae demande pourquoi la compensation entre UE est sans objet, Madame le Doyen explique que le contrôle des connaissances se fait par une épreuve unique.

**Avis favorable à l'unanimité concernant le cahier des charges.**

**Avis favorable à l'unanimité concernant le tarif.**

Madame le Doyen présente au Conseil les modifications concernant le DU Droit et techniques de l'immobilier.

**Avis favorable – 2 abstentions**

Madame le Doyen présente au Conseil les modifications concernant le DU Stratégie Juridique et Fiscale de l'Entreprise Innovante.

**Avis favorable à l'unanimité.**

### 3) Modalités de contrôle des connaissances

Madame le Doyen explique que les modalités de contrôle des connaissances de la licence ne sont pas présentées car des arbitrages sont encore en cours pour les mentions économie et management. Par ailleurs, en raison de l'afflux d'étudiants attendu – tant pour des raisons démographiques que de conjoncture locale- des difficultés de gestion sont à prévoir et il pourrait y avoir une révision de la maquette.

Madame le Doyen donne la parole à Madame Baudoin, directrice des études pour présenter le document général qui reprend les précisions propres à l'Ecole de Droit, relativement aux règles communes adoptées par l'Université. Monsieur Nicolae demande pourquoi il n'y a pas de distinction entre absence justifiée et injustifiée en licence. Madame le Doyen précise que cette disposition permet de répondre à une demande de la scolarité qui rencontre des difficultés à identifier les justificatifs présentés et qui est victime d'une forte incivilité des étudiants à l'occasion de la justification des absences. Monsieur Arnaud et Monsieur Nicolae expliquent que les étudiants sont généralement opposés à cette mesure mais qu'ils ne la trouvent pas choquante. Ils rappellent la difficulté pour les étudiants salariés d'être informés puis d'obtenir le bénéfice du RSE.

**Avis favorable à l'unanimité.**

Madame Baudoin présente ensuite les documents spécifiques à chacune des mentions de master et à la capacité. Ces documents ont été établis avec les responsables de formation.

Pour les masters, des règles communes ont été adoptées : épreuve écrite de 3 heures pour une matière dispensée en CM et TD, 1 heure si elle est dispensée uniquement en TD... En S4, beaucoup de responsables de formation ont fait le choix du contrôle continu afin de laisser plus de temps pour les stages. Pour les cours mutualisés, un régime commun ou harmonisé est retenu la plupart du temps. La durée du stage est de deux mois en règle générale, il peut y avoir des exceptions selon la tonalité du master. Des règles communes sont également adoptées pour le RSE. Enfin, en seconde session, toutes les épreuves sont des épreuves écrites d'une heure. Madame le Doyen précise que le master Droit notarial est dérogatoire en raison de son régime réglementaire spécifique. Monsieur Arnaud précise qu'il souhaite s'abstenir car les documents sont difficilement lisibles.

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit notarial.**

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit privé.**

**Avis favorable – 1 abstention pour le master mention droit public.**

Madame le Doyen présente le document relatif à la capacité. Dans la limite de la contrainte des textes, et du coût constant, quelques nouveaux cours ont été ajoutés. La spécificité de la capacité explique l'absence de contrôle continu, de RSE, de stage...

**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 4. Responsables de formation

Madame le Doyen propose au Conseil la nomination de Monsieur Anthony Maymont en tant que responsable de la L1 Droit, en remplacement de Monsieur Dounot qui a accepté de nouvelles responsabilités.



**Avis favorable à l'unanimité.**

#### 5. Questions diverses

Madame le Doyen propose au Conseil de voter un calendrier rectificatif pour la licence professionnelle Droit et gestion de l'habitat social, le précédent contenant une erreur sur la date des vacances de Noël.

**Avis favorable à l'unanimité**

Madame le Doyen informe le Conseil du budget de l'École de Droit, ainsi que le prévoient les statuts. Ce budget est très lié au budget de l'UCA qui vient d'adopter un budget rectificatif avec prélèvement sur les réserves. Le budget de l'École de Droit dépend de la dotation donnée par l'Université. Le budget de fonctionnement est historiquement faible (170 000€) et son augmentation de 20 000 € a été demandée dans le CPOM. La sanctuarisation de la partie RH a également été demandée.

Nos autres recettes sont constituées de revenus liés à la formation continue, l'apprentissage et la taxe d'apprentissage. La formation continue est en baisse avec le non renouvellement du marché de préparation au concours de commissaire de police par le ministère de l'intérieur. Madame le Doyen remercie Madame Marliac pour tout le travail accompli sur ce marché. Le vrai défi sera alors d'augmenter la formation continue, notamment par les DU. Par ailleurs, une formation en apprentissage ouvre pour la première fois avec le parcours GEFIRE. Monsieur Andrieux demande des précisions sur le contrat d'apprentissage dans ce parcours. Enfin, la taxe d'apprentissage constitue une recette non négligeable même si sa collecte est compliquée.

En dépenses, de très nombreuses réductions des coûts ont été faites : papier, reprographie, frais de mission, affranchissement, téléphone, frais de réception... Monsieur Arnaud demande si d'autres coupes peuvent être faites. Madame le Doyen explique que la préparation à l'ENM est la formation qui pourrait être supprimée car elle coûte cher par rapport au nombre d'étudiants concernés. Elle reste toutefois une vitrine importante pour l'IEJ. Monsieur Arnaud demande si des coupes seront faites ailleurs dans l'Université. Madame le Doyen précise qu'il y a encore des incertitudes à l'échelle de l'UCA sur la nouvelle offre de formation.

Ayant vérifié qu'il n'y avait pas d'autre question diverse, Madame le Doyen lève la séance à 18h50.

Clermont-Ferrand, le 18 juillet 2017.

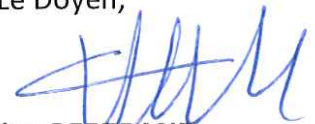
La secrétaire de séance,



Claire-Marie BRINGUIER



Le Doyen,



Christine BERTRAND